

Résolution du C.A. sur la formation des maîtres

Le C.A. de l'université Paris 12, réuni en séance plénière le 6 juin 2008, informé des annonces du 2 juin sur la formation des enseignants, exprime sa vive inquiétude quant aux annonces présidentielles faites au sujet de la formation des enseignants. Il tient à rappeler sur cette importante mission les points suivants qui motivent la démarche des acteurs de l'IUFM de l'Académie de Créteil aujourd'hui intégré au sein de Paris 12 dans un partenariat avec les autres universités de l'académie :

♦ **Enseigner est un métier difficile** qui nécessite la mise en œuvre de compétences de haut niveau dans différents domaines (disciplinaire, didactique, pédagogique, éducatif, institutionnel, éthique...). L'horizon exprimé par les 10 compétences du Cahier des Charges de la formation des maîtres, publié par le ministère pour application à la rentrée 2007, en témoigne.

♦ **Enseigner est un métier qui s'apprend**, il ne suffit pas de maîtriser personnellement une discipline universitaire pour concevoir son apprentissage par des élèves et gérer les situations de classe dans leur complexité et diversité.

♦ **L'École** a besoin de maîtres et de professeurs ayant des connaissances disciplinaires attestées mais aussi ayant construit des **compétences professionnelles** dans le domaine des apprentissages et de l'enseignement pour permettre à tous les élèves de réussir.

♦ **Une formation professionnelle est indispensable** pour permettre une entrée sereine et durable dans le métier. Le goût de la discipline, la volonté de bien faire, la motivation ne suffisent pas à construire le répertoire de gestes professionnels, les connaissances et compétences nécessaires à l'efficacité dans la classe.

♦ **Le lieu de cette formation professionnelle est l'IUFM, école interne de l'université**, parce que :

- c'est le lieu où s'étudie la manière de **construire ces compétences**, où s'analysent les situations d'enseignement et d'apprentissages mises en place, à l'aide des savoirs des recherches en éducation et des savoirs issus d'une pratique réfléchie.

- c'est le lieu où s'organise une véritable **formation par l'alternance** alliant pratique en situation professionnelle et retour sur cette pratique.

- c'est le lieu où s'est construite **une expertise de la formation** des enseignants, le lieu où travaillent ensemble formateurs, enseignants-chercheurs, enseignants de terrain, le lieu où l'année probatoire des professeurs stagiaires est d'abord une année de formation.

- c'est le lieu où existent, avec le rectorat et les inspections académiques, des **pratiques instituées de collaboration** pour la gestion des stages selon une formation par l'alternance.

En conséquence, les membres du CA :

- ♦ Réprouvent toute réduction de la formation professionnelle par l'alternance des enseignants et des CPE (un niveau master dans une discipline ne peut à lui-seul s'y substituer) ;

- ♦ Dénoncent l'idée qu'un simple compagnonnage vaudrait formation professionnelle : il faut une véritable formation sur le terrain préalablement à l'entrée sur un poste, et un accompagnement dans l'exercice du métier en début de carrière.

- ♦ Affirment la légitimité des IUFM à être responsables de la formation professionnelle des maîtres délivrée dans le cadre de parcours « *métiers de l'éducation* » dans les masters existants ou dans des masters spécifiques.

- ♦ Sont convaincus de la nécessité d'une revalorisation des salaires des enseignants par la reconnaissance effective de leur formation professionnelle comme master, dans le cadre des statuts nationaux permettant la cohérence du service public sur le territoire.

Le CA rappelle son attachement à l'identité de la formation des enseignants au sein de l'université, et s'oppose à tout projet qui consisterait à gommer la spécificité de l'IUFM en le faisant éclater et dissoudre élément par élément dans les départements disciplinaires des composantes de l'université.

Proposée par l'InterSyndicale UNEF, FSU (SNESUP, SNASUB, SNCS), SGEN-CFDT, SNPREES-FO.